DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 30 JUIL. 2003
SOUS LE N° 9914

Société DEROCHE
Société anonyme au capital de 588 915 euros
201, rue de Paris 94221 - Charenton-Le-Pont
RCS de Créteil N° B 572 091 817 86B11754

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2003

L'an deux mil trois,
Le vendredi onze juillet
à quinze heures

Les membres du conseil d'administration de la société DEROCHE se sont réunis au siège social sur convocation du président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un nouvel actionnaire ;
- Démission d'administrateurs ;
- Cooptation d'administrateurs ;
- Révocation du Président et du Directeur général ;
- Nomination du Président Directeur général.

Sont présents ou représentés :

- Madame Françoise DEROCHE
- Monsieur Steve GENTILI
- Madame Mauricette DELCROIX
- Monsieur Michel DEROCHE
- Monsieur Gérard LAMORLETTE
- Monsieur Jean DEROCHE, représenté par Monsieur Maurice DEROCHE
- Monsieur Maurice DEROCHE

La séance est présidée par Madame Françoise DEROCHE.

La Présidente constate et déclare que le conseil, régulièrement constitué, peut valablement délibérer.

Madame le président rappelle que ce conseil a été convoqué verbalement suite à la demande de la majorité des administrateurs cédants dont les nouveaux administrateurs nommés lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 12 juin 2003, à l'effet, notamment, d'agréer la société HOLDING WILSON, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 10 098 720 euros, ayant son siège social 3 avenue du Président Wilson 75116 – PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le N° B 343 405 700, en qualité de nouvel actionnaire de notre société.

Avant d'aborder l'agrément du nouvel actionnaire, la Président donne un certain nombre d'informations sur l'activité de ce premier semestre

Le chiffre d'affaires étant en progression de 3,62 %, avec un excellent mois de juin, puisque celui-ci, avec plus de 82 tonnes, affiche une croissance de 9,77 % par rapport à juin 2002

C'est notamment la création d'un secteur grands comptes (plus 25 % à fin juin) et d'un secteur Normandie (plus 22,7 % à fin juin) qui a permis cette belle évolution

Le développement du chiffre d'affaires n'affecte pas la marge brute qui reste supérieure à 25 % et n'affecte pas davantage le résultat net comptable qui est au 31 mai de plus 50 161 €, soit un montant supérieur aux prévisions

En ce qui concerne l'expropriation de CHOISY, conformément aux accords données au cours des précédents conseils d'administration, la procédure est aujourd'hui engagée devant les tribunaux, le jugement devant intervenir à partir du 25 septembre 2003

Pour rappel, la SADEV propose	3 435 000 €
Le Commissaire du gouvernement évalué à	4 972 000 €
Et la société DEROCHE a demandé	26 694 000 €

Nous avons grand espoir que la valeur des indemnités sera fixée entre ces deux derniers montants, ce qui donnera toute possibilité à la société de se réinstaller et de se développer

Madame GENTILI rappelle que son groupe d'actionnaires minoritaires a proposé au représentant des cédants, Monsieur Michel DEROCHES de racheter, dans les mêmes conditions leurs actions en lui demandant la préférence familiale, ce que Michel DEROCHE a refusé

Madame GENTILI précise qu'à la suite de cette agrément, la société HOLDING WILSON détiendra plus de la moitié du capital social de notre société avec les conséquences qui y sont attachées.

Après de vives discussions, le conseil d'administration prend les décisions suivantes :

<u>Première décision</u> - Agrément d'un nouvel actionnaire

Le conseil d'administration, à la majorité des deux tiers des administrateurs, décide d'agréer la société HOLDING WILSON en qualité de nouvel actionnaire de notre société.

Madame Françoise DEROCHE et Monsieur Steve GENTILI s'abstiennent de prendre part au vote.

<u>Deuxième décision</u> - Démission d'un administrateur et cooptation d'un administrateur

Monsieur Maurice DEROCHE prend alors la parole et informe le conseil de la démission à compter de ce jour de Monsieur Jean DEROCHE, qu'il représente, de son mandat d'administrateur suite au vote de la première décision.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission et remercie Monsieur Jean DEROCHE pour tous les efforts qu'il a déployés dans l'exercice de son mandat, et décide de coopter en remplacement, à compter de ce jour, et pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Jean DEROCHE, la société HOLDING WILSON, représentée par Monsieur François CARRETTE, demeurant 19 rue Berlioz à PARIS (75116).

Monsieur François CARRETTE est alors invité à participer à la réunion et déclare accepter ces fonctions à titre provisoire et remercie le conseil de sa confiance.

Cette nomination sera soumise à ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Madame Françoise DEROCHE et Monsieur Steve GENTILI s'abstiennent de prendre part au vote.

<u>Troisième décision</u> - Démission d'un administrateur et cooptation d'un administrateur

Monsieur Maurice DEROCHE informe alors de sa démission à compter de ce jour de son mandat d'administrateur suite au vote de la première décision.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission et remercie Monsieur Maurice DEROCHE pour tous les efforts qu'il a déployés dans l'exercice de son mandat, et décide de coopter en remplacement, à compter de ce jour, et pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Maurice DEROCHE, Monsieur Alain THIEFFRY, demeurant 3 bis, rue Louis Besquel à VINCENNES (94300).

Monsieur Alain THIEFFRY est alors invité à participer à la réunion et déclare accepter ces fonctions à titre provisoire et remercie le conseil de sa confiance.

Cette nomination sera soumise à ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Madame Françoise DEROCHE et Monsieur Steve GENTILI s'abstiennent de prendre part au vote.

<u>Quatrième décision</u> - Démission d'un administrateur et cooptation d'un administrateur

Monsieur Michel DEROCHE informe alors de sa démission à compter de ce jour de son mandat d'administrateur suite au vote de la première décision.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission et remercie Monsieur Michel DEROCHE pour tous les efforts qu'il a déployés dans l'exercice de son mandat, et décide de coopter en remplacement, à compter de ce jour, et pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Michel DEROCHE, Monsieur Philippe CHOLET, demeurant 1 avenue Félix Faure à PARIS (75015).

Monsieur Philippe CHOLET est alors invité à participer à la réunion et déclare accepter ces fonctions à titre provisoire et remercie le conseil de sa confiance.

Cette nomination sera soumise à ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Madame Françoise DEROCHE et Monsieur Steve GENTILI s'abstiennent de prendre part au vote.

<u>Cinquième décision</u> - Démission d'un administrateur et cooptation d'un administrateur

Madame Mauricette DELCROIX informe alors de sa démission à compter de ce jour de son mandat d'administrateur suite au vote de la première décision.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission et remercie Madame Mauricette DELCROIX pour tous les efforts qu'elle a déployés dans l'exercice de son mandat, et décide de coopter en remplacement, à compter de ce jour, et pour la durée du mandat restant à courir de Madame Mauricette DELCROIX, Madame Elisabeth CARRETTE, demeurant 19, rue Berlioz à APRIS (75116).

Madame Elisabeth CARRETTE est alors invitée à participer à la réunion et déclare accepter ces fonctions à titre provisoire et remercie le conseil de sa confiance.

Cette nomination sera soumise à ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Madame Françoise DEROCHE et Monsieur Steve GENTILI s'abstiennent de prendre part au vote.

<u>Sixième décision</u> - Démission d'un administrateur

Monsieur Gérard LAMORLETTE informe alors de sa démission à compter de ce jour de son mandat d'administrateur suite au vote de la première décision.

Le conseil d'administration prend acte de cette démission et remercie Monsieur Gérard LAMORLETTE pour tous les efforts qu'il a déployés dans l'exercice de son mandat, et décide de ne pas nommer un nouvel administrateur en remplacement.

Madame Françoise DEROCHE et Monsieur Steve GENTILI s'abstiennent de prendre part au vote.

<u>Septième décision</u> – Révocation de Madame Françoise DEROCHE de son mandat de Présidente du Conseil d'administration et d'administrateur

Le nouveau conseil, constitué de la société HOLDING WILSON, représentée par Monsieur François CARRETTE, de Monsieur Alain THIEFFRY, de Monsieur Philippe CHOLET et de Madame CARRETTE décide alors, compte tenu des changements intervenus dans le contrôle de la société et de l'attitude négative de Madame Françoise DEROCHE et de Monsieur Steve GENTILI, décide de mettre fin aux mandats d'administrateurs de ceux-ci, à compter de ce jour, et en conséquence à leur fonction de Présidente du conseil d'administration et de Directeur général.

Madame Françoise DEROCHE et Monsieur Steve GENTILI contestent fermement ces révocations qu'ils estiment non motivées compte tenu de la qualité de leur gestion durant de nombreuses années.

<u>Huitième décision</u> – Désignation du Président du conseil d'administration et du directeur général

Le conseil d'administration décide alors de désigner Monsieur Alain THIEFFRY en qualité de Président du conseil d'administration.

Il décide également, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la société, que la direction générale de la société sera assumée par le président du conseil d'administration.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 15 Heures 30

Les jours, mois et an susdits

Et il en a été dressé le présent procès verbal

Pour copie certifiée conforme -

FAIT A CHARENTON LE 11 JUILLET 2003.